**Cadre réglementaire de l’activité**

Durée : 45 minutes, coefficient 1

**Directeur de plongée (4 points) :**

1. Indiquez le niveau minimal du directeur de plongée dans les différentes conditions proposées dans le tableau suivant (3 pt)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | En encadrement / autonomie | En enseignement |
| Plongée à l’air en milieu artificiel dans l’espace proche |  |  |
| Plongée à l’air en milieu naturel |  |  |
| Plongée au nitrox |  |  |
| Plongée au trimix jusqu’à 70m |  |  |
| Plongée au trimix au-delà de 70m |  |  |

1. Votre club dispose de plusieurs moniteurs pouvant assurer la fonction de directeur de plongée. Comment choisissez-vous celui qui en assurera la fonction ? (1 point)

**Stagiaire MF1 (4 points) :**

1. Quelle est la durée maximale du stage en situation ? (1 point)
2. Dans quelles conditions un stagiaire MF1 peut-il enseigner ? (2 point)
3. En tant que MF2, combien de stagiaires pouvez-vous suivre dans une séance et quelles sont les conditions de validation d’un module d’enseignement ? (1 point)

**FFESSM (2 points) :**

Comment les SCA sont-elles représentées au sein de la FFESSM ? (2 pt)

**Rôle du MF2 (2 points) :**

1. Quelles démarches devez-vous accomplir pour organiser un examen initiateur ? (1 pt)
2. Quelle est la composition minimale du jury ? (1 pt)

**Rôle du directeur de plongée (1 points) :**

En tant que MF2, vous êtes très régulièrement le Directeur de Plongée de votre club et à ce titre êtes soumis à une obligation de moyens. Définissez l’obligation de moyens

**Encadrement des stagiaires MF1 (4 points) :**

Vous êtes MF2 dans une structure de l’intérieur des terres et vous vous occupez de la formation des futurs MF1 du club. Un des stagiaires a la possibilité d’effectuer un stage durant ses congés d’été dans une SCA en bord de mer.

1. Quels conseils administratifs lui donnez-vous afin que son stage se déroule bien ? (2 points)
2. Qui peut encadrer le stagiaire ? (1 point)
3. Quelles sont les obligations de la SCA envers le stagiaire ? (1 point)

**Responsabilité (3 points)**

Votre club organise un séjour plongée à l’étranger, dans lequelle vous serez le directeur de plongée.

1. En fonction de quels textes organisez-vous la plongée ? (1 point)
2. En cas d’accident, comment votre responsabilité pénale peut-elle être engagée ? (2 points)

Référentiel de correction

**Directeur de plongée (4 points) :**

1. Indiquez le niveau minimal du directeur de plongée dans les différentes conditions proposées dans le tableau suivant (3 pt)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | En encadrement / autonomie | En enseignement |
| Plongée à l’air en milieu artificiel dans l’espace proche | *E1* | *E1* |
| Plongée à l’air en milieu naturel | *P5* | *MF1* |
| Plongée au nitrox | *P5 + PN-C* | *MF1 + PN-C* |
| Plongée au trimix jusqu’à 70m | *MF1 + PTH-120* | *MF2 + PTH-120* |
| Plongée au trimix au-delà de 70m | MF2 + PTH-120 | MF2+PTH-120 |

1. Votre club dispose de plusieurs moniteurs pouvant assurer la fonction de directeur de plongée. Comment choisissez-vous celui qui en assurera la fonction ? (1 point)

* *Le président du club est responsable de l’organisation. C’est donc lui qui désigne le directeur de plongée.*

**Stagiaire MF1 (4 points) :**

1. Quelle est la durée maximale du stage en situation ? (1 point)

*Le stage en situation commence à la fin du stage initial et doit se faire dans un délai maximal de 3 ans (à la date de l’examen). Ce délai peut exceptionnellement être prolongé d’un an par le président de la CTR ayant délivré le livret pédagogique.*

1. Dans quelles conditions un stagiaire MF1 peut-il enseigner ? (2 point)

* *Le stagiaire MF1 (après son stage initial) est reconnu par le Code Du Sport comme E2. Ce statut n’est reconnu que durant la période de validité du livret pédagogique.*
* *Il a le droit d’enseigner dans l’espace 0-20m avec l’accord du président du club et sous la responsabilité d’un DP E3, sans la présence d’un E4 présent sur site. Il ne peut cependant pas :*
* *Délivrer les compétences des N1 et N2*
* *Certifier des plongées sur les carnets de plongée*
* *Exercer les fonctions de DP en milieu artificiel*
* *Les séances se déroulant à plus de 20 m ne peuvent se faire sans la présence du tuteur 2ème degré dans la palanquée.*

1. En tant que MF2, combien de stagiaires pouvez-vous suivre dans une séance et quelles sont les conditions de validation d’un module d’enseignement ? (1 point)

*Le MF2 peut être tuteur de 4 stagiaires MF1 au maximum au cours d’une même séance, dont deux stagiaires DE-JEPS au maximum.*

*Afin de garantir une unité pédagogique dans la formation le tuteur doit assister à un minimum de 4 séances de formation avec le stagiaire pour pouvoir les valider.*

**FFESSM (2 points) :**

Comment les SCA sont-elles représentées au sein de la FFESSM ? (2 pt)

Les SCA sont des membres à part entière de la FFESSM et participent pleinement à la vie fédérale. L’exploitant est porteur des droits attachés à ce statut, notamment pour exercer un droit de vote dans les différentes instances fédérales, avec un système pondéré imposé par voie réglementaire (Code du sport) et les statuts fédéraux (2017). Dans chaque instance dirigeant (CD) nationale, régionale ou départementale, une place d’élu est réservée à la personne élue par les SCA membres.

**Rôle du MF2 (2 points) :**

1. Quelles démarches devez-vous accomplir pour organiser un examen initiateur ? (1 pt)

L’organisation de l’examen relève de la CTR, qui peut la déléguer à un CODEP, un club associatif ou une SCA. L’organisateur doit formuler une déclaration un mois avant la date de l’examen au président de la CTR, qui désignera le délégué de la CTR pour l’examen.

1. Quelle est la composition minimale du jury ? (1 pt)

* Un président : le président de la structure organisatrice (club ou CODEP) ou son représentant
* Un E4 délégué de la CTR (MF2, MF2 associé, BEES2 ou DES-JEPS licencié à la FFESSM)
* Un E4 (mêmes conditions)
* Le délégué de la CTR peut cumuler les deux fonctions de moniteur.

**Rôle du directeur de plongée (1 points) :**

En tant que MF2, vous êtes très régulièrement le Directeur de Plongée de votre club et à ce titre êtes soumis à une obligation de moyens.

Définissez l’obligation de moyens

*L’obligation de moyens représente le fait que dans une relation entre un débiteur (ici le DP) et un créditeur (ici le plongeur), le débiteur se doit de mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour accomplir la prestation promise.*

**Encadrement des stagiaires MF1 (4 points) :**

Vous êtes MF2 dans une structure de l’intérieur des terres et vous vous occupez de la formation des futurs MF1 du club. Un des stagiaires a la possibilité d’effectuer un stage durant ses congés d’été dans une SCA en bord de mer.

1. Quels conseils administratifs lui donnez-vous afin que son stage se déroule bien ? (2 points)

* *Le stage ayant lieu dans une SCA, ayant donc un objectif commercial, il est nécessaire de se prémunir du fait que le stage effectué par notre futur MF1 puisse être interprété comme du travail dissimulé.*
* *Il est donc recommandé d’établir un contrat de formation tripartite, signé par le stagiaire pédagogique, l’exploitant de la SCA et le président du comité régional auquel est rattachée la SCA, et précisant les modalités de ce stage.*
* *En particulier, les dates et la durée totale du stage doivent être précisés.*

1. Qui peut encadrer le stagiaire ? (1 point)

* *Le MFT indique qu’un stagiaire MF1 doit être encadré par un moniteur 2ème degré. Cependant, dans le cadre d’une SCA, seul un employé de la SCA peut encadrer le stagiaire.*
* *Cumulant ces deux points, seul un moniteur E4 ayant un diplôme délivré par l’Etat peut encadrer le stagiaire (BEES2, DE-JEPS ou DES-JEPS).*
* *A noter que pour les DE-JEPS, seuls ceux disposant du statut de E4 peuvent intervenir dans ce cadre. Ils doivent donc avoir été diplômés avant 2018 ou disposer du Certificat Complémentaire « Plongée Profonde et Tutorat ».*

1. Quelles sont les obligations de la SCA envers le stagiaire ? (1 point)

* Elle doit :
* S’engager à respecter le code du sport.
* S’engager à fournir des conditions de stage telles que prévues par le MFT
* S’engager à avoir au moins un tuteur effectivement présent dans la structure durant toute la durée du stage (attention aux jours de congés des employés)
* S’engager à ce qu’en aucun cas, le stagiaire pédagogique n’effectue pas un travail de formation que la structure n’aurait pas pu faire sans lui (en d’autres termes, le stagiaire pédagogique ne doit pas être un prétexte pour accepter davantage de formations)

**Responsabilité (3 points)**

Votre club organise un séjour plongée à l’étranger, dans lequelle vous serez le directeur de plongée.

1. En fonction de quels textes organisez-vous la plongée ? (1 point)

*Le club étant français et la sortie ayant été organisée depuis la France, le Code du Sport est applicable. Les plongées seront donc organisées de la même façon qu’en France.*

*Cependant, si la réglementation locale est plus contraignante, elle devra également être prise en compte.*

1. En cas d’accident, comment votre responsabilité pénale peut-elle être engagée ? (2 points)

* *Etant donné que l’accident se produit dans un pays étranger entre personnes physiques et/ou morales de droit français, la responsabilité pénale (voire civile) peut être engagée au regard des textes français s’appliquant (cf. question précédente) :*

*La justice française évaluera la situation à partir du Code du Sport, mais ne regardera pas la législation locale du pays d’accueil. La procédure française sera déclenchée sur plainte de la personne accidentée ou ses ayants droit.*